



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **Okapox SPG Komponente B**

· Code du produit **60456**

· UFI: **VD12-Q052-6007-0C4W**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation **SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)**

· Emploi de la substance / de la préparation **Durcisseur**

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : **Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG
Wolf-Hirth-Str. 2**

D-73730 Esslingen

Tel.:+49(0)711/93134-0

Fax:+49(0)711/93143-140

E-Mail: sida@kiesel.com

· Service chargé des renseignements :

Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin

Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240 (24h en allemand et en anglais)

Centre Antipoisons

(+352) 8002 5500

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B **H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**

Eye Dam. 1 **H318 Provoque de graves lésions des yeux.**



GHS07

Skin Sens. 1 **H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**

Aquatic Chronic 3 **H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Danger

Polyoxypropylendiamin
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
1,3-Benzoldimethanamin
Phenol, styrolisiert

- Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P102 **Tenir hors de portée des enfants.**
P260 **Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.**
P280 **Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.**

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 2)

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la
personne à l'extérieur et la maintenir dans
une position où elle peut confortablement
respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant
plusieurs minutes. Enlever les lentilles de
contact si la victime en porte et si elles
peuvent être facilement enlevées. Continuer
à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément
à la réglementation locale/régionale/
nationale/internationale.

- Indications complémentaires: EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 61788-44-1 Phenol, styrolisiert

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 9046-10-0 Numéro CE: 618-561-0	Polyoxypropylendiamin Skin Corr. 1C, H314 Aquatic Chronic 3, H412	≥25-≤100%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5	1,3-Benzoldimethanamin Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 1.030 mg/kg Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A;H317: C ≥0,001 %	≥10-<50%

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 3)

CAS: 61788-44-1
EINECS: 262-975-0

Phenol, styrolisiert

≥10- <25%

⚠ Aquatic Chronic 2, H411
⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317

· Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de malaise consulter un médecin.

· après inhalation :

inhaler beaucoup d'air frais

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais.

Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 4)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas pas laisser le récipient ouvert.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.

- Préventions contre les incendies et les explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 5)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : **Aucune exigence particulière.**
- Indications concernant le stockage commun : **non nécessaire**
- Autres indications sur les conditions de stockage : **Tenir les emballages hermétiquement fermés**
- Classe de stockage : **8 A**
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 1477-55-0 1,3-Benzoldimethanamin

VLEP Valeur momentanée: 0,1 mg/m³

- Indications complémentaires

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 6)

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique	liquide
· Couleur :	jaune pâle
· Odeur :	aminée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	260 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	110 °C
· Température d'inflammation :	230 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	100-200 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 25 °C:	~ 0 hPa (CAS : 1477-55-0 1,3-Benzoldimethanamin)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,02 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· Teneur en substances solides :	10-<25 %
· Composés organiques volatils	0,0 g/l 0,00 %

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 7)

- **Modification d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 1477-55-0 1,3-Benzoldimethanamin

Oral	LD50	1.180 mg/kg (mus)
------	------	-------------------

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 8)

Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Lapin) 980 mg/kg (Rat) >3.100 mg/kg (Rat) Symptome: Bei dieser Konzentration ist es nicht zu Todesfällen gekommen. Bewertung: Der Stoff oder das Gemisch besitzt keine akute dermale Toxizität
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (Ratte, weiblich) 1,34 mg/l (Rat)
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	LD50	1.030 mg/kg (ATE) 1.030 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,01 mg/l (Rat)
CAS: 61788-44-1 Phenol, styrolisiert		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>7.000 mg/kg (Lapin)

- de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 61788-44-1 Phenol, styrolisiert

Liste II

FR

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 9046-10-0 Polyoxypropylendiamin

LC 50 (96h)	>220 mg/l (Goldorfe (Leuciscus idus))
-------------	--

CAS: 1477-55-0 1,3-Benzoldimethanamin

LC 50 (96h)	75 mg/l (Goldorfe (Leuciscus idus))
EC50 (48h) (statique)	48 mg/l ((Wasserfloh (Daphnia magna)))
EC50 (72h)	12 mg/l (Alge Scenedesmus sp)

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral EbC50 (72h)	37 mg/l (Alge Scenedesmus sp)
LC 50 (96h)	110 mg/l (Goldorfe (Leuciscus idus))
EC50 (48h)	23 mg/l ((Wasserfloh (Daphnia magna)))
EC10 (18h)	1.120 mg/l (Bakterien)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: *Non applicable.*

· vPvB: *Non applicable.*

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque : *Nocif pour les poissons.*

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

*Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.*



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)


Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- **Recommandation :** évacuation selon les dispositions en vigueur
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- **ADR, IMDG, IATA** UN2735
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- **ADR** 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Polyoxypropylendiamin, m-phénylenebis(méthylamine))
- **IMDG, IATA** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Polyoxypropylendiamin, m-phenylenebis(méthylamine))
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- **ADR, IMDG, IATA**
- 
- **Classe** 8 Matières corrosives.
- **Étiquette** 8
- 14.4 Groupe d'emballage
- **ADR, IMDG, IATA** II
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 80
- **No EMS :** F-A,S-B
- **Segregation groups** (SGG18) Alkalis
- **Stowage Category** A
- **Segregation Code** SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 11)

· **Indications complémentaires de transport :**

· **ADR**

· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

1L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (POLYOXYPROPYLENDIAMIN, M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE)), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses**

désignées - ANNEXE I

Aucun des ingrédients n'est inclus

· **RÈGLEMENT (CE) N°**

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 12)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les

restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique :

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

· Date de la version

précédente:

23.05.2023

· Numéro de la version

précédente:

5

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

(suite page 14)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2024

Révision: 27.02.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit Okapox SPG Komponente B

(suite de la page 13)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente
- Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.